



HAL
open science

Les registres sexués de la relation d'enquête en prison: retour sur l'expérience d'une équipe de recherche mixte

Marc Bessin, Marie-Hélène Lechien

► To cite this version:

Marc Bessin, Marie-Hélène Lechien. Les registres sexués de la relation d'enquête en prison: retour sur l'expérience d'une équipe de recherche mixte. Cichelli-Pujeaut C.; Monjaret A. Le sexe de l'enquête, approches sociologiques et anthropologiques, ENS éditions, pp.149-164, 2014, Sociétés, espaces, temps, 978-2847885613. hal-02093195

HAL Id: hal-02093195

<https://hal.science/hal-02093195>

Submitted on 30 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ref : Bessin M., Lechien M.-H., « Les registres sexués de la relation d'enquête en prison : retour sur l'expérience d'une équipe mixte de recherche », in Cichelli-Pujeaut C. & Monjaret A., *Le sexe de l'enquête*, ENS éditions, 2011 (à paraître).

Marc Bessin et Marie-Hélène Lechien

Article pour *Le sexe de l'enquête*

**« Les registres sexués de la relation d'enquête en prison :
retour sur l'expérience d'une équipe de recherche mixte »**

encadré méthodologique

Réalisée en tandem dans le cadre d'un contrat avec le groupement d'intérêt public (GIP) Mission de recherche Droit et Justice, la recherche sociologique proposée ici porte sur la prise en charge sanitaire des détenus. Menée en plusieurs étapes de 1996 à 2000, elle s'inscrit dans le contexte d'une réforme qui, en 1994, accorde le bénéfice de la protection sociale à tous les détenus et transfère la médecine pénitentiaire au service public hospitalier. Avant 1994, les « infirmeries » en prison relèvent de l'administration pénitentiaire et disposent de faibles moyens. Depuis la réforme, pour assurer la prise en charge des soins somatiques, chaque établissement de santé, jumelé avec une prison, crée une Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA). Les UCSA sont animées par une équipe pluridisciplinaire composée de personnels hospitaliers, qui ne sont plus soumis à la hiérarchie pénitentiaire et disposent de moyens nettement accrus. Les structures psychiatriques – Services médico-psychologiques régionaux (SMPR) relevant d'hôpitaux spécialisés – sont renforcées par la même loi. Cette réforme est présentée comme la réponse à un double impératif : un impératif humaniste, les détenus étant censés bénéficier d'une égalité et d'une continuité des soins équivalentes à celles dont dispose l'ensemble de la population, et un impératif de santé publique, en raison de l'état sanitaire dégradé de la population pénale et des risques de contagion qu'elle fait courir à la population générale. Avant la réforme, des rapports officiels dénoncent les carences des soins en prison face à la multiplication des cas de sida, d'hépatites B et C, la réapparition de la tuberculose et la présence croissante de toxicomanes et de malades atteints de troubles psychiatriques. La recherche est fondée sur deux méthodes complémentaires d'investigation : une enquête ethnographique d'observation de l'activité de soins et une enquête par entretiens approfondis auprès de détenus, soignants, personnels pénitentiaires et travailleurs sociaux. Ce dispositif a nécessité une longue immersion dans deux établissements, une maison d'arrêt en région parisienne (850 détenus en moyenne) et un centre de détention de l'ouest de la France (400 détenus).

Les lieux d'enquête nous ont été imposés, l'accès aux établissements pénitentiaires étant étroitement contrôlé (ce qui n'exclut pas une relative liberté de circulation à l'intérieur même des prisons, ni un accueil cordial des agents pénitentiaires et des personnels soignants). Ne maîtrisant pas les logiques de hiérarchisation des établissements pénitentiaires, nous n'avons pu que repérer rétrospectivement les enjeux probables de ces choix préalables du ministère de la Justice : au moment de l'enquête, la maison d'arrêt se caractérise par la réputation de performance et d'innovation de son unité médicale ; le centre de détention est administré par une équipe de direction réputée ouverte au regard extérieur.

Nous avons montré que l'amélioration de l'offre de soins n'implique pas mécaniquement un accès des détenus au statut de patients. Les conditions de la santé en prison et de l'accès aux prestations sanitaires, qui restent dérogatoires, favorisent une rhétorique du soupçon qui pèse sur la relation de soin. Un second pan de la recherche s'attache aux effets de l'introduction, dans la gestion de la population pénale, de nouveaux intervenants extérieurs.

Enfin, nous avons reconstitué des trajectoires de détenus en insistant sur les modalités de retraduction d'une offre soignante incarnée par des femmes, offre qui représente une opportunité de relations sociales, morales et affectives au sein d'univers pénitentiaires masculins fondés sur la privation.

La recherche menée portait sur les soins en prison. Elle tentait de répondre aux questions suivantes : comment s'organise la prise en charge de la santé des détenus dans un univers de privation et de défiance ? Qui sont les professionnels « volontaires » pour travailler en prison, comment s'ajustent-ils au cadre carcéral et comment celui-ci retravaille-t-il leurs pratiques professionnelles ? Quelle est la place du recours aux services médicaux dans les stratégies des prisonniers pour supporter l'incarcération ? Menée dans le cadre d'un contrat avec le GIP Mission de recherche Droit et Justice, notre recherche s'est déroulée en plusieurs étapes, de 1996 à 2000, initialement dans quatre prisons, puis principalement dans deux établissements pénitentiaires pour hommes, une maison d'arrêt située en région parisienne et un centre de détention de l'Ouest de la France.

L'enquête s'inscrivait dans le contexte d'une réforme qui, en 1994, accorde le bénéfice de la protection sociale à tous les détenus et transfère la médecine pénitentiaire au service public hospitalier. Avant 1994, les « infirmeries » en prison relèvent de l'administration pénitentiaire et disposent de faibles moyens. Depuis la réforme, pour assurer la prise en charge des soins somatiques, chaque établissement de santé, jumelé avec une prison, crée une Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA). Les UCSA sont animées par une équipe pluridisciplinaire composée de personnels hospitaliers, les anciens soignants pénitentiaires pouvant intégrer la fonction publique hospitalière. Les personnels des UCSA ne sont plus soumis à la hiérarchie pénitentiaire et disposent de moyens nettement accrus (matériels et médicaments, création de secrétariats médicaux, augmentation du nombre d'infirmiers, de médecins généralistes et de dentistes, consultations médicales spécialisées plus régulières et plus diversifiées...). Dans une dynamique similaire, les structures psychiatriques (Services médico-psychologiques régionaux ou SMPR, relevant d'hôpitaux spécialisés) sont renforcées par la même loi¹.

En tentant d'éviter une démarche d'évaluation, nous avons cependant pris appui sur cette réforme pour saisir les conditions de son appropriation par les différents acteurs de la santé en

¹ Celle-ci est présentée comme la réponse à un double impératif : un impératif humaniste, les détenus étant censés bénéficier d'une égalité et d'une continuité des soins équivalentes à celles dont dispose l'ensemble de la population, et un impératif de santé publique, en raison de l'état sanitaire dégradé de la population pénale et des risques de contagion qu'elle fait courir à la population générale. Avant la réforme, des rapports officiels dénoncent les carences des soins en prison face à la multiplication des cas de sida, d'hépatites B et C, la réapparition de la tuberculose et la présence croissante de toxicomanes et de malades atteints de troubles psychiatriques.

prison : personnels soignants (« anciens » pénitentiaires et « nouveaux » hospitaliers confrontés à un cadre radicalement nouveau d'exercice professionnel), détenus, personnels pénitentiaires, travailleurs sociaux. Il s'agissait, au-delà, de porter un regard décentré sur les tensions de l'humanisation relative de l'univers carcéral, le processus de rationalisation gestionnaire de l'institution hospitalière et la pénalisation du champ médico-social. La réforme est en effet insérée dans une double contrainte : luttes renouvelées pour l'humanisation de l'hôpital et de la prison (traitement des malades hospitalisés en « personnes » et « ouverture » de l'univers carcéral), mais aussi rationalisation gestionnaire de ces mêmes institutions confrontées au traitement de populations précaires censées peser de plus en plus sur leur fonctionnement et leur budget.

Au moment où s'effectue l'enquête, la mobilisation intellectuelle et politique des années 1970-1980 autour du monde carcéral et de la condition des prisonniers semble en déshérence. Le sort des détenus suscite ponctuellement, à la suite de suicides ou de témoignages, une certaine indignation, que ce soit sur le mode de la compassion ou de la dénonciation politique. Mais l'indignation reste limitée, même au sein de l'univers intellectuel auquel nous participons et dans lequel la prison est spontanément associée à une « institution totale », lieu de souffrance et d'arbitraire². Des recherches isolées mais reconnues viennent cependant régulièrement éclairer le fonctionnement de l'univers carcéral³. La prison constitue donc un objet un peu marginal mais pas nécessairement dévalorisé. Par ailleurs, l'accent mis depuis plusieurs années sur la prise en compte des conditions concrètes dans lesquelles sont menées les recherches contribue à une revalorisation des enquêtes portant sur l'univers pénitentiaire. Mener un long travail ethnographique en prison est parfois associé à une forme de prouesse : comment gagner sa place dans ce monde clos, opaque et « dichotomisé », fondé sur la partition en « camps » et la séparation des sexes ?

Les chercheurs sont de fait souvent sommés, au début d'une enquête, de choisir un « camp », celui des détenus ou celui des personnels de surveillance. Ces derniers peuvent les supposer militants de la « cause » des prisonniers, hostiles à la prison comme lieu de non-droit et de violence. Ils règlent éventuellement leurs comportements sur cette anticipation, se montrant au départ froids ou goguenards, prompts à tenir des propos « réactionnaires » — réactifs à

² J.-L. Fabiani, « Lire en prison » *Enquête*, Les terrains de l'enquête, 1/1995, pp.199-220 ; P. Combessie, *Sociologie de la prison*, La Découverte, coll. Repères, 2001.

³ On pense par exemple à l'ouvrage d'Antoinette Chauvenet, Françoise Orlic et Georges Benguigui (*Le monde des surveillants de prison*, PUF, 1994) qui a constitué une référence pour notre enquête.

l'arrogance humaniste qu'ils prêtent aux « intellectuels ». Par ailleurs, la prison tend à assigner les acteurs à leur genre, les hommes manifestant une certaine « survivilité » et rappelant les rares femmes présentes, surtout intervenantes extérieures, à l'ordre de leur féminité. En même temps, cette absence relative de femmes brouille les assignations de genre : les hommes peuvent investir des rôles habituellement dévolus aux femmes (les surveillants étant contraints à une certaine « psychologie » et développant des savoir-faire relationnels⁴ pour gérer l'ordre dans les unités de détention ; les détenus attachant parfois un soin extrême à leur cellule ou apportant un soutien « maternant » aux prisonniers les plus fragiles) et les femmes résister à l'assignation à la féminité, comme nombre d'infirmières hospitalières rencontrées pendant l'enquête.

Autre élément du contexte intellectuel dans lequel s'inscrit la recherche, la problématique du genre, qui s'impose progressivement dans les sciences sociales, intervient peu dans la définition même de l'objet : absente de la commande institutionnelle, elle ne constitue pas un angle d'analyse principal, même si nous manifestons chacun à ce moment de notre trajectoire professionnelle et intellectuelle une certaine sensibilité, plutôt « idéologique », aux inégalités entre femmes et hommes. Pourtant, les résultats d'enquête mettent souvent en scène une confrontation entre groupes très sexués, porteurs de définitions en concurrence des soins en prison (infirmières hospitalières et surveillants, femmes soignantes et hommes détenus)⁵. Et la question du genre pèse énormément sur les modalités de l'enquête : nous formons une équipe mixte, nous enquêtons sur des prisons d'hommes, sur des questions touchant directement au corps, au soin et à la sollicitude. Situation qui se traduit par une accumulation de remarques

⁴ O. Schwartz, *La notion de classes populaires*, Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 1999 ; A. Chauvenet & al., *Op. Cit.*

⁵ La réforme se traduit en effet, dans ses premières années d'application, par des tensions parfois vives entre soignants hospitaliers et agents pénitentiaires : « Il y avait le risque, il faut le dire et le reconnaître, que nos personnels se comportent un peu comme des Zorro. C'est un peu facile, vous comprenez ? Nous on est les soignants, eux ils sont les gardiens, donc d'un côté il y a les bons et de l'autre côté il y a les méchants. Ça peut être facilement manichéen (...). On n'est pas là non plus pour poser les questions de société sur la prison. C'était quand même le risque qu'il y avait dans cette réforme. Il y avait le risque que les hôpitaux s'érigent en grands censeurs de la société et se mettent à juger la façon dont on traite les détenus » (directrice de l'hôpital associé à l'une des prisons étudiées). Sont rejouées, dans ces conflits, des oppositions partiellement sexuées entre nouveaux personnels soignants, très féminisés, et agents pénitentiaires, très majoritairement masculins dans les deux établissements étudiés : femmes/hommes, soin/surveillance, humanité/répression, écoute/sanction, douceur/brutalité, patients/détenus, silence/bruit, lumière/ombre, blouse blanche/uniforme bleu foncé... Les détenus peuvent de même se rendre au service médical pour des visites de « réconfort » auprès des femmes soignantes (face à une douleur qui inquiète, une anxiété provoquée par l'absence d'information sur le procès en cours...), visites qu'elles réinterprètent parfois comme des « visites de confort » jugées abusives. Les infirmières résistent d'autant plus à cette réduction de leur rôle professionnel qu'elles ne peuvent déléguer aux aides-soignantes, généralement absentes des UCSA (qui ne sont pas des unités d'hospitalisation), ces tâches plus domestiques et relationnelles. Cf. Anne-Marie Arborio, *Un personnel invisible. Les aides-soignantes à l'hôpital*, Paris, Anthropos, 2001.

sur les relations sexuées dans le journal de terrain, qui ne sont pas systématiquement exploitées. Ces notes expriment parfois la gêne que suscitent certaines interactions, notamment celles où nous sommes renvoyés à notre identité sexée, quand l'enquêtrice se sent traitée principalement en femme ou quand l'enquêteur est par exemple appelé à participer à une connivence machiste supposée d'emblée partagée. L'invitation à présenter notre recherche dans le séminaire « Le sexe de l'enquête » offrait ainsi l'occasion d'un retour réflexif sur nos pratiques d'enquête, axé sur ses registres de genre. Occasion saisie avec d'autant plus d'intérêt qu'entre temps nous avons davantage investi ce champ de recherche. S'il est évidemment difficile de prendre conscience des mécanismes généralement inconscients qui orientent nos comportements sur le terrain et nos rationalisations des relations avec les enquêtés en résultats, nous tenterons cependant de répondre à quelques interrogations : comment se répartit le travail au sein d'une équipe de recherche mixte, rassemblant un chercheur statutaire et une doctorante ? Comment les deux chercheurs s'ajustent-ils à des univers principalement masculins ? Autrement dit, en quoi la conduite de l'enquête et les modalités de construction de son sens renvoient-elles au genre ? Jusqu'où peut-on isoler le rôle de ce rapport social par rapport à d'autres facteurs ici tout aussi décisifs, l'inégalité statutaire, l'origine sociale ou l'approche théorique ?

1. Des manières sexuées d'enquêter en prison ?

En plus d'une analyse documentaire, notre enquête est essentiellement fondée sur des entretiens et des observations : peu d'observation participante, difficile à négocier tant en prison qu'au sein d'un service médical, mais une présence répétée et longue. Les lieux d'enquête nous ont été imposés, de manière d'autant plus impérative que l'accès aux établissements pénitentiaires est étroitement contrôlé. Ne maîtrisant pas les logiques de hiérarchisation des établissements pénitentiaires, nous n'avons pu que ratifier ces choix préalables du ministère de la Justice et tenter d'en repérer rétrospectivement les enjeux. La maison d'arrêt étudiée se caractérise notamment par la réputation de performance et d'innovation de son unité médicale, dirigée par un chef de service engagé dans la représentation et la légitimation de la médecine en milieu pénitentiaire. Le centre de détention est administré, au moment de l'enquête, par une équipe réputée ouverte au regard extérieur, tout particulièrement son directeur. Cet établissement regroupe une majorité de détenus condamnés pour des délits sexuels.

Si l'accès aux établissements pénitentiaires est placé sous étroite surveillance et soumis à une procédure d'autorisation préalable, cette fermeture s'est accompagnée d'une relative liberté de circulation à l'intérieur même de la prison et d'un accueil cordial des agents pénitentiaires. Les personnels des UCSA nous ont eux aussi accordé un « droit d'enquêter » assez large. Nous avons eu parfois la possibilité d'assister au « colloque singulier » entre soignants et patients (détenus reçus à leur arrivée en prison par des infirmières leur soumettant un questionnaire médical, médecins et infirmières soignant des blessés dans la salle réservée aux urgences, visites des soignants au quartier disciplinaire et au quartier d'isolement...). De même, nous avons pu observer des groupes de parole réunissant prisonniers et professionnels, comme les séances autour de l'alcoolisme organisées par un médecin généraliste, ainsi que des sessions de formation et des réunions de commissions (commission disciplinaire, commission d'application des peines, commission de suivi individualisé des mineurs incarcérés, etc.). L'observation en maison d'arrêt consistait plus souvent en de longs « stationnements » dans les couloirs des services médicaux et les bureaux des différents personnels, en centre de détention elle s'organisait en fonction des rencontres et des rendez-vous, possibles sans supervision du fait d'une plus grande liberté de circulation des détenus au sein de l'établissement.

À l'issue d'une première phase d'enquête préliminaire à quatre⁶, nous avons poursuivi à deux l'enquête, en investissant d'abord la maison d'arrêt où nous avons effectué pendant plusieurs mois du terrain à deux, puis quand l'enquêteur a investi le second terrain au centre de détention, chaque chercheur a finalement pris en charge l'intégralité d'un terrain, l'enquêtrice poursuivant seule à la maison d'arrêt. Cette autonomie relative permet de mettre au jour des manières différenciées, et partiellement sexuées, d'enquêter : l'enquêtrice accède notamment moins vite que l'enquêteur aux « autorités » sur son terrain, reculant dans le temps les entretiens avec le nouveau directeur de la maison d'arrêt, les gradés pénitentiaires et la directrice de l'hôpital dont relève le service médical. Cette forme d'inhibition se retrouve dans la conduite des entretiens : peu d'interventions au début de l'interaction, avec une autocensure interdisant toute interruption de l'enquêté, alors même qu'il l'attend parfois. Pratique que l'enquêtrice corrige progressivement en écoutant les entretiens menés par l'enquêteur : celui-

⁶ Première phase menée avec Marie-Christine Zelem et Laurence Cambon, qui étudient un établissement pénitentiaire du Sud de la France. L'enquêteur occupe alors une position de directeur de la recherche, charge qui le met parfois mal à l'aise en raison de l'existence de liens d'amitié préalables, d'une faible différence d'âge entre trois des membres de l'équipe et d'une expérience encore brève de chercheur statutaire, le privant sans doute de l'assurance nécessaire pour assumer ce rôle.

ci, au moins face aux médecins et aux dentistes, n'hésite pas à couper ses interlocuteurs et les « cadre » beaucoup plus dans les premières minutes de l'interaction. Par ailleurs, effet cumulatif, ces manières différenciées de conduire les entretiens — retenue d'un côté, implication plus précoce de l'autre — sont pour une part entretenues par l'expérience du terrain : plus les entretiens avec des « dominants » sont fréquents⁷, plus les chercheurs sont amenés à recourir à de telles techniques de « cadrage », afin de ne pas trop subir la parole institutionnelle de responsables sûrs de l'intérêt de leurs propos⁸. On pourrait aussi introduire d'autres éléments biographiques pour comparer les façons plus ou moins aisées des chercheurs pour aborder un terrain comme celui de la prison, où l'on côtoie certes quelques dominants (les médecins, les directeurs), mais surtout des représentants de milieux populaires. Etant lui-même fils de petits paysans, l'enquêteur est d'emblée plus à l'aise dans la manière d'entrer en discussion, notamment avec les détenus et les surveillants, de participer aux échanges et d'user d'une certaine proximité sociale pour se faire accepter. Et c'est sûrement un mélange de proximité sociale et sexuée qui permet à l'enquêtrice de trouver une certaine aisance auprès des soignantes. Mais la conduite des entretiens renvoie tout autant aux formations méthodologiques reçues (insistant plus ou moins sur les « impositions de problématique » à proscrire, les silences des enquêtés à accepter) et à l'inégalité des statuts : l'assurance statutaire, qui oriente plus rapidement vers les « autorités » d'un terrain, s'acquiert aussi parce que ces « autorités » manifestent de l'intérêt pour un titre professionnel valorisé — chercheur au CNRS.

2. Les tentatives de « neutralisation » de la féminité dans un univers « survirilisé »

En maison d'arrêt, les chercheurs rencontrent plus facilement les surveillants que les détenus. Le travail ethnographique est de fait entravé par l'invisibilité des prisonniers, qui ne se déplacent pas librement et sont le plus souvent enfermés en cellule ou dans des lieux inaccessibles au regard (ateliers, parloirs, salles de cours et de musculation...). D'où les conditions particulières de réalisation des entretiens avec les détenus : une liste a été établie avec des infirmières de l'UCSA, puis soumise à la direction de l'établissement qui a vérifié le

⁷ L'enquêteur avait préalablement travaillé dans un grand hôpital où il a mené plusieurs enquêtes, acquérant une certaine expérience de situations professionnelles ou de terrain où il était régulièrement confronté à « l'arrogance médicale » face aux sciences sociales.

⁸ Hélène Chamboredon, Fabienne Pavis, Muriel Surdez, Laurent Willemez, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n° 16, 1994, 114-132.

statut pénal des prisonniers, ainsi que leur « dangerosité » supposée⁹. Afin de recueillir leur consentement ou leur refus, l'un des responsables pénitentiaires les plus ouverts à l'enquête a pris l'initiative d'une série de courtes réunions de présentation de l'objectif de l'étude sociologique. On peut se demander si un enquêteur homme aurait fait l'objet de la même protection ou prévenance, mais aussi des mêmes conseils de maîtrise de soi et de son identité de genre.

Lors d'une visite officielle de la maison d'arrêt, le gradé qui nous guidait a en effet conseillé aux femmes présentes d'éviter toute « féminité ostentatoire » : jupes ou robes courtes, décolletés, bijoux et maquillage trop voyants, talons hauts... et implicitement regards, sourires ou rires appuyés — conseils d'autant plus facilement respectés que les « habits » de chercheuse encore jeune et sans statut étaient dans ce registre assez discret. De fait, toute intervenante « débutante » en prison est d'abord tentée de neutraliser sa féminité, déroutée par les manifestations de « surpolitesse » des détenus ou des surveillants (saluts précédés de « Madame » ou « Mademoiselle », effacement devant une porte pour laisser passer l'intervenante... autant de marques de courtoisie socialement situées que l'on doit réapprendre en prison¹⁰). La surpolitesse peut devenir goguenarde lorsqu'il faut affronter seule des groupes d'hommes : être coincée dans un escalier que descendent plus de trente prisonniers en bleus de travail, sous le regard courroucé du surveillant qui a été pris de court, les « travailleurs » riant de la situation et s'arrêtant pour laisser le passage ; se trouver dans une coursive au moment de la relève des surveillants, qui multiplie les signes de surpolitesse « agressive » et n'apprécie guère la présence d'une étrangère dans ce moment particulier de préparation au service de nuit ; attendre devant une porte lorsque la circulation interne est bloquée pendant dix minutes et que des détenus patientent déjà, gérer leurs réactions, de l'indifférence aux plaisanteries corsées, en passant par ceux qui, identifiant la sociologue à une assistance sociale, se précipitent pour exposer leurs doléances et tenter de faire avancer leur « dossier » par une interpellation directe. Enfin surpolitesse de certains agents

⁹ Les infirmières sollicitées, elles aussi sensibles à la sécurité de l'enquêtrice, ont bien évidemment sélectionné les détenus les moins éloignés de leur définition du « patient idéal », tout en veillant à une certaine « représentativité » de la liste de personnes qu'elle proposait.

¹⁰ La maison d'arrêt étudiée regroupe des détenus appartenant très majoritairement aux classes populaires, ce qui explique en partie à la fois les consignes du gradé conseillant aux intervenantes de dissimuler leur « féminité » (les prisonniers étant censés saluer bruyamment la présence de femmes en détention et le gradé souhaitant leur éviter en quelque sorte une occasion de le faire et de se dévaluer aux yeux des intervenants extérieurs) et la « surpolitesse », perçue comme telle par l'enquêtrice en raison de son appartenance aux classes moyennes salariées ou à la petite bourgeoisie culturelle, dont les membres affichent souvent une distance à l'égard des règles de galanterie.

pénitentiaires dont l'offre sécuritaire au moment des entretiens — cependant très rare — peut blesser les détenus (proposer à l'enquêtrice une alarme portative après un coup d'œil sur la fiche pénale qui indique le délit, fermer ou non à clé la porte du petit bureau où se déroule l'interview, interrompre un entretien pour vérifier si « tout se passe bien »...). Ces différentes formes de surpolitesse, surtout lorsqu'elles sont un peu narquoises, constituent autant de manières, pour les détenus ou pour les surveillants, de jouer avec les peurs ou les réprobations qu'ils prêtent aux intervenantes extérieures, jouer pour déjouer et neutraliser le stigmate qui pèse sur eux (jouer le manque sexuel ou la menace de la prise d'otage, endosser le rôle attendu d'hommes transformés en bêtes sauvages avant de s'en distancier par un grand sourire ou un clin d'œil).

La neutralisation de la féminité, cas particulier des tentatives de neutralisation de la distance sociale et culturelle qui peut séparer enquêteurs et enquêtés, est bien évidemment illusoire¹¹. Précisément parce qu'ils sont face à une femme, les détenus pourront tout autant, et souvent au cours du même entretien, afficher une endurance exacerbée et se confier plus intimement, voire se laisser emporter par des émotions qu'ils contrôlent habituellement. De son côté, l'enquêtrice est sans doute plus attentive au mode de présence physique des détenus pendant les entretiens : attitude corporelle sèche et digne d'un homme au visage émacié, un peu voûté par l'âge et le vieillissement précoce lié à une longue incarcération, à la fois respectueux et protecteur, passagèrement blessé de ne pas avoir pu se raser avant l'entretien, à 9h du matin, parce qu'il n'était pas prévenu du jour ni de l'heure précis du rendez-vous ; force physique à la fois contenue et décontractée de détenus à la carrure imposante, condamnés pour braquages, légèrement penchés sur leur chaise pendant tout l'entretien ; contraste frappant entre les visages enfantins de jeunes détenus et leurs corps « virils » d'adultes. Dans certains cas, les entretiens déstabilisent l'enquêtrice : le sort de prisonniers qui, gravement malades, affrontent l'éventualité d'une mort en prison ou les trajectoires chaotiques de jeunes détenus provoquent une émotion durable contre laquelle mettent parfois en garde les infirmières, laissant entendre que certains détenus ont livré une représentation d'eux-mêmes propre à indigner, émouvoir, secouer une jeune sociologue, voire ont été « manipulateurs ».

¹¹ On s'appuie pour tout ce passage sur Gérard Mauger, « Enquêter en milieu populaire ». Les entretiens avec les détenus étaient envisagés avec une certaine appréhension : allaient-ils prendre au sérieux une femme relativement jeune, allaient-ils jouer le jeu de l'entretien sans le prendre pour un moment de détente ? N'allaient-ils pas jouer aux « durs » qui supportent parfaitement la prison et la banalisent ? Le décalage entre nos expériences sociales n'était-il pas trop radical ?

Les « stratégies de ménagement » habituellement déployées par les enquêteurs, qui visent surtout à ne pas « braquer » un peu plus les détenus par des questions trop naïves¹², se révèlent assez vaines dans cette situation. À la fois parce que ce sont plutôt les prisonniers qui s'efforcent de ménager l'enquêtrice et parce qu'ils sont peu déstabilisés par une interaction qui réactualise leurs nombreuses expériences de confrontation avec des professionnels du travail social ou de la thérapie¹³. À travers la façon dont ils désignent l'entretien et impriment un ton à l'interaction, la sociologue expérimente indirectement leurs usages de l'offre d'écoute proposée par les infirmières et par les psychologues, usages « détournés » visant à réassurer leur identité masculine sur le mode de l'humour, de la séduction, de la confession, de l'auto-justification ou encore par la transformation de l'entretien en moment de conversation « civilisée » ou en occasion de témoignage, certains adoptant une position de porte-parole dans un exposé serré des réformes à mettre en œuvre pour améliorer la santé de la population pénale.

Enfin, les blagues sexistes adressées à l'enquêtrice (des plaisanteries à caractère sexuel aux sourires entendus, en passant par les compliments) sont à la fois fréquentes et rarement pesantes. Plus systématiques chez les personnels de surveillance, qui en ont « statistiquement » plus l'occasion que les détenus, elles diminuent très nettement avec la durée de l'enquête. Au bout de quelques semaines, elles interviennent dans des situations assez précises : lorsque l'enquêtrice rencontre un surveillant ou un gradé qu'elle ne connaît pas ou lorsqu'elle marche en compagnie d'autres agents pénitentiaires¹⁴. Pratique assez répandue chez les plus âgés, elles constituent un mode d'entrée en contact peu utilisé par les jeunes. Peut-être parce qu'elles font partie des expériences ordinaires de la « féminité », ces plaisanteries ne sont difficiles à supporter que lorsqu'elles s'accompagnent d'un discours agressif contre la réforme des soins et plus largement le « social » auxquels est implicitement identifiée l'enquêtrice. Ces rares situations où des agents pénitentiaires raillent la rhétorique humaniste de la loi de 1994 (« Ah vous croyez vraiment que ça va aider les voyous à se

¹² Braquer les détenus qui perçoivent le sociologue comme un « allié » de l'administration pénitentiaire ou braquer ceux qui pourraient se taire à la suite de questions involontairement blessantes. Un infirmier psychiatrique encadrant des stagiaires leur conseille par exemple d'éviter toute formulation au passé (« quelle était votre profession », « où habitiez-vous »...), qui résume brutalement les prisonniers à leur condition présente.

¹³ Les détenus sont peu déstabilisés ou ne le sont pas longtemps, l'intimidation variant aussi avec la différence d'âge. Seuls les jeunes détenus ont été gênés par la situation d'enquête qui rejouait sans doute le souvenir de l'épreuve scolaire.

¹⁴ Un surveillant travaillant à l'UCSA, allié constant pendant l'enquête, s'est excusé après une série de plaisanteries de ses collègues alors que nous marchions ensemble dans les couloirs de l'administration, comme s'il prenait soudain conscience de l'irrespect que ces blagues sexistes contiennent (même si elles ne sont pas toujours perçues comme telles par l'enquêtrice).

réinsérer, Mademoiselle ? ») provoquent une certaine colère, sur le moment ou après-coup : colère contre ces propos qui assignent au genre et remettent en mémoire toutes les fois où, avant de pouvoir parler « sérieusement » de l'enquête, il a fallu entendre des plaisanteries parfois désagréables, ne pas répondre et garder plus ou moins le sourire, c'est-à-dire opposer une forme d'inertie et de « gentillesse » qui s'avèrent « payantes » à la longue mais que l'on peut se reprocher rétrospectivement comme signes d'acceptation de la « domination masculine ». Assignation au genre qui rappelle également toutes les situations où détenus et surveillants assimilent l'enquêtrice à un nombre très limité de rôles ou de places possibles pour une femme en prison (essentiellement assistante sociale, conseillère d'insertion et de probation, psychologue, enseignante ou infirmière).

Ainsi, les blagues sexistes atteignent l'enquêtrice lorsqu'elles vont de pair avec une rhétorique réactionnaire qui la vise en tant qu'adversaire social très sexué : sont alors indissociablement mis en cause, par les agents pénitentiaires, des attributs de genre et de classe, ceux des femmes de la petite bourgeoisie ou des classes supérieures se consacrant au « social » et prétendant améliorer le sort des détenus, que ce soit en tant que travailleuses sociales ou en tant que sociologues « humanistes ». À ce sentiment d'être prise « personnellement » pour cible, s'ajoute une colère contre soi-même pour avoir réactivé le discours réactif « anti-détenus » des personnels de surveillance.

Dans la même logique, les rapports de séduction s'avèrent difficilement évitables dans un tel univers. Lorsqu'ils sont réglés ou maîtrisés des deux côtés, ils relèvent un peu des « joies de la mixité au travail »¹⁵ — qui assouplissent aussi les relations professionnelles entre nouveaux personnels hospitaliers et agents pénitentiaires, après les conflits que suscitent les premières années d'application de la réforme. Maniés comme une arme dominée ou de dominée, de manière souvent automatique ou inconsciente, ces rapports de séduction permettent l'accès à certains trophées de terrain : données statistiques et documents de l'institution, entretiens avec des enquêtés réputés hostiles à la sociologie... Ainsi, bien qu'ils ou précisément parce qu'ils assignent à la féminité, rapports de séduction et humour sexiste peuvent contribuer à doter les relations d'enquête d'une certaine fluidité. Le genre équilibre en quelque sorte des relations sociales relativement improbables entre sociologues et surveillants ou entre sociologues et

¹⁵ Expression empruntée à Marie Cartier et Jean-Noël Retière qui étudient à Nantes les travailleurs des manufactures de Tabacs dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Ils ont réalisé des entretiens qui montrent notamment les « joies de la mixité au travail », les plaisanteries à caractère sexuel contées par des hommes et des femmes, qui rassemblent ici les employés plus qu'elles ne divisent et contribuent à « adoucir » leur travail.

détenus. Un décodage humaniste et/ou sociologique de cet humour le rend supportable : il s'apparente généralement à une tentative de réassurance d'une virilité socialement située, tant chez les détenus que chez les surveillants¹⁶.

3. Des hommes « dévirilisés » et diabolisés

Le Centre de détention offre de toutes autres perspectives de travail pour l'enquêteur en prison. Le régime disciplinaire y est à première vue moins sévère, puisque les détenus circulent librement dans les différentes zones de l'établissement à certaines heures où les portes des cellules restent ouvertes. Ils peuvent ainsi aller sans escorte travailler dans les ateliers, circuler dans les couloirs ou la cour de promenade, se rendre visite entre détenus, aller chez celui qui fait office de coiffeur ou au service médical. Mais surtout, le centre de détention abrite une population beaucoup plus âgée, du fait de la longueur des peines — de plus en plus importante — qui punissent des délits commis à des âges parfois bien avancés. Si quelques jeunes gens y sont détenus, cette prison enferme surtout des prisonniers abîmés et vieilliss, qui sont loin d'incarner la survirilité rencontrée en maison d'arrêt. Dans cet établissement, une très grande majorité des personnes est incarcérée pour des délits sexuels, dont une partie non négligeable sur des mineur-e-s. Cette concentration donne une tonalité spéciale à l'enquête. Ces délinquants sexuels sont particulièrement diabolisés, renvoyés très souvent à la cruauté de leur acte par les détenus autant que par les personnels, stigmatisés au point de ne plus en appeler à la dignité tant leur est contestée par beaucoup de surveillants une quelconque part d'humanité. Au demeurant, ce ne sont pas des détenus difficiles du point de vue sécuritaire pour le maintien de l'ordre pénitentiaire. Contrairement à la maison d'arrêt où la temporalité est rythmée par les cris, l'enfermement, les déplacements avec les escortes, le bruit des clés dans les portes, c'est plutôt l'ennui qui guette les professionnels en centre de détention. Cette caractéristique temporelle est redoublée par le fait que les surveillants sont eux-mêmes souvent des anciens : le turn-over est peu important pour des postes en province réputés tranquilles et donc difficilement accessibles en début de carrière. L'observateur

¹⁶ Les surveillants sont parfois plus mal à l'aise face à l'entretien que les détenus, qui sont eux dotés de dispositions réflexives et discursives liées à leur trajectoire. Les rares cas où l'enregistrement des propos a été refusé concernent principalement des agents pénitentiaires. Par ailleurs, un surveillant avait coutume de « draguer » un peu l'enquêtrice, comme il le faisait avec toute nouvelle infirmière ou préparatrice en pharmacie recrutée à l'UCSA. Cette « drague » prend fin le jour où l'enquêtrice accepte sa proposition de venir le voir travailler : il est chargé de l'accueil des familles qui se rendent au parloir et fait preuve de savoir-faire interactionnels, certaines mères de détenus lui parlant facilement. Comme si la possibilité de montrer en pratique la complexité du travail de surveillance, faisant ici appel à des compétences « relationnelles », constituait l'enjeu le plus important d'un rapport de séduction avec une intervenante extérieure.

extérieur, surtout lorsqu'il a longuement enquêté en maison d'arrêt, ressent très vite cette différence de temporalité : la lenteur des déplacements et le silence relatif participent d'une atmosphère pesante. Les regards sont fuyants et beaucoup de détenus semblent avoir intériorisé leur diabolisation, au point de sembler constamment raser les murs. La problématique psychiatrique est évidemment omniprésente et les tics sur les visages ridés trahissent des traitements psychotropes renouvelés depuis des années. L'enquêteur a dans un premier temps plutôt l'impression d'entrer dans un hôpital psychiatrique ou une maison de retraite. Les détenus y ont des habitudes bien ancrées, certains étant dans l'établissement depuis plus de vingt ans. Les cellules, le plus souvent individuelles, donnent à voir une intimité et des repères qui ne sont pas toujours si en décalage avec le monde extérieur. Ceux qui ont entretenu, au fil de la recherche, des rapports parfois soutenus avec le sociologue, l'ont souvent surpris par leur grande capacité à rester en phase avec ce qui fait l'actualité.

Dans ce contexte, l'enquête s'est passée dans un rapport beaucoup moins dépendant au personnel pénitentiaire et aux professionnels soignants qu'en maison d'arrêt. Mis à part l'entrée dans l'établissement, les quelques passages nécessitant une ouverture de porte, et la pause méridienne où tous les détenus sont remis dans leur cellule pour être comptés, une journée pouvait très bien se passer sans forcément se sentir obligé de justifier sa présence en compagnie d'une infirmière ou d'un surveillant. Cette plus grande liberté d'agir seul au sein de la prison induit indéniablement un autre rapport au terrain, où les conseils et les recommandations n'ont pas nécessairement valeur d'injonction et n'appellent pas à la soumission. Pour autant, l'observateur extérieur est scruté et tous ses faits et gestes sont largement connus et commentés par l'ensemble des détenus et des personnels. Comme dans toute prison, traversée par le manichéisme, le sociologue est sommé de choisir son camp, d'expliquer ses alliances et de justifier le temps qu'il passe avec tel ou tel interlocuteur. Puisque nous avons fait le choix de ne pas privilégier dans la recherche un point de vue particulier, il a donc fallu sans cesse jongler avec les informateurs, en prenant garde de maintenir les équilibres et ne froisser personne. Les tests auxquels il a fallu se soumettre pour s'imposer comme un protagoniste ordinaire de l'établissement ont donc été multiples. Moins centrés sur des registres sécuritaires, il est toutefois arrivé de se retrouver enfermé dans une cellule avec un détenu pour lequel toutes les précautions nous avaient été énoncées quelques minutes auparavant face à ce dangereux violeur bisexuel. Les connivences, permettant de disposer de tel ou tel document de la part d'un détenu, peuvent parfois s'effondrer brutalement lorsque l'on traverse la cour en compagnie du directeur. La sanction est

immédiate : l'informateur s'avance alors vers le sociologue pour le saluer et ne pas manquer de lui parler du texte prohibé afin de le mettre en difficulté devant la hiérarchie. Pour autant la place de la séduction est certes importante dans cette entreprise de sociabilité instable, mais elle ne se pose pas dans les mêmes termes que dans la maison d'arrêt, surtout du fait des caractéristiques des personnes, mais aussi parce qu'il s'agit d'un enquêteur.

L'état de vulnérabilité des personnes détenues interpelle le sociologue, soumis à des émotions souvent ambivalentes. Parce qu'il se targue de ne pas entendre trop de choses sur le passé pénal des prisonniers pour poursuivre son travail, il semble pouvoir parvenir à des registres très intimes de la part des détenus. Mais ceux-ci en font souvent un dépositaire d'une parole toute faite pour lui prodiguer le récit de la sale affaire et de leur innocence. Sur le registre des soins, sur lequel il faut souvent revenir pour échapper au sempiternel dossier de plaidoirie, l'enquêteur a d'abord entendu des propos plus théoriques, qui en appellent à la dénonciation publique et à la généralisation. En ce sens, il s'agissait vraisemblablement d'un attendu de genre qui le mettaient, de son statut d'homme intellectuel, en situation de répercuter une parole politique et d'exposer au public des problèmes matériels et concrets plutôt que de rendre compte de souffrances, de situations morales et de respect humain. Tout en accédant à ce registre, il convenait de passer du temps, de faire preuve de sensibilité et de tact pour entendre des témoignages qui auraient dès lors sûrement été plus difficile d'accès à l'enquêtrice. Les histoires d'hémorroïdes, de prostate, d'incontinence ou de déficience érectile semblaient pouvoir n'être racontées qu'à un homme ayant suffisamment fait preuve de sollicitude, en dépassant notamment les préjugés. Rentrer dans ce deuxième registre introduit une intimité telle qu'elle irrigue le reste des échanges. Des hommes dévirilisés, parfois atteints de maladies graves, en tout cas soumis à un vieillissement prématuré, exposent une fragilité qui brouille les représentations du masculin en prison. L'enquêteur s'est beaucoup nourri de ces figures de genre troublées pour tenter d'écarter les assignations sexuées auxquelles il était aussi soumis. Car jouer de la connivence masculine avec les surveillants ou les quelques jeunes détenus s'avérait indécent. C'était aussi prendre le risque de ne pas pouvoir aborder avec les plus faibles les enjeux de sollicitude qui étaient au centre de ces situations autour des relations de soins. En ce sens, l'exercice de la résistance à l'assignation de genre a été extrêmement bénéfique pour l'enquêteur, pouvant être d'abord atteint et affecté par les questions de dignité, de concurrence d'humanité et de compassion. C'est cette emprise émotionnelle qui a ensuite permis de les travailler plus théoriquement par la suite.

4. Genre et statut dans le travail d'analyse et de représentation de la recherche

Répondre à la double question de la répartition du travail au sein d'une équipe de recherche mixte et du rôle du genre dans la construction du sens de l'enquête constitue sans doute la tâche la plus difficile, parce que l'on est confronté à l'opacité des opérations mentales qui orientent l'analyse « en train de se faire ». Autre obstacle, les règles de bienséance professionnelle interdisent une exposition trop « franche » des négociations plus ou moins explicites, voire même des tensions au sein de l'équipe, qui ont — nécessairement — émaillé la recherche. L'analyse de ces frictions présente ici un intérêt car elle fait intervenir des facteurs explicatifs liés en partie au genre. En partie seulement car cet exercice fait courir le risque de simplifier à outrance une économie de facteurs qui se condensent dans la situation de deux chercheurs en train de coopérer, dotés d'attributs sociaux et sexués distincts, mais aussi socialisés au métier par des outillages théoriques et pratiques quelque peu différents. On peut ainsi parler d'une égalité dans la répartition du travail d'enquête, favorisée par l'autonomie déjà évoquée (chaque chercheur maîtrisant totalement un terrain), et d'une répartition plus conflictuelle du travail de représentation de la recherche, notamment avec l'exposition des premiers résultats, l'enjeu des publications et la question plus générale des logiques d'appropriation individuelle de la recherche.

Cette répartition plus conflictuelle est somme toute inhérente à toute équipe de recherche qui tente d'échapper au modèle mandarinal de coopération scientifique mettant en avant un responsable, le silence et l'allégeance de ses coopérant-e-s étant soumis au pouvoir qu'il cumule et peut ensuite distiller. Tenter d'adopter une modalité alternative de fonctionnement collectif revient à mettre plus facilement au jour les multiples logiques d'acteurs qui sont à l'œuvre à diverses étapes du travail de recherche (terrain, écriture, restitution, publication). La confrontation qu'elle induit renvoie d'abord à des mécanismes institutionnels classiques échappant aux membres de l'équipe, mêlant « domination masculine » et fonctionnement mandarinal : il arrive parfois que le nom de l'enquêtrice non statutaire soit purement et simplement oublié dans la plaquette de présentation d'une journée d'études ; il arrive souvent, au début de la recherche et de sa restitution devant un comité de pilotage comptant notamment des représentants du ministère de la Justice, que les regards soient presque exclusivement tournés vers l'enquêteur statutaire, tout comme les questions.

Ensuite, les tensions au sein de l'équipe peuvent être analysées rétrospectivement comme produites par des intérêts à certains moments divergents : d'un côté, l'enquêtrice tente de sortir de ce rôle assez effacé en osant écrire et conceptualiser (et non plus seulement décrire de manière détaillée, restituer fidèlement les propos des enquêtés...), parler en public, lutter pour capter le regard des interlocuteurs auxquels est présentée la recherche en cours... ce qui devient plus facile à partir du moment où l'équipe se réduit à deux personnes et où, incitée à le faire par son directeur de thèse, elle intègre l'enquête sur les soins en prison dans son travail de thèse. De l'autre côté, l'enquêteur responsable de la recherche et de son budget tente avec les moyens restreints dont il dispose d'aider une doctorante précaire en lui proposant un contrat de travail, il encourage l'enquêtrice qu'elle devient à réutiliser la recherche pour sa thèse et à « prendre sa place », mais il est aussi confronté à la nécessité de « faire la sienne » dans un univers professionnel concurrentiel, le CNRS. Il se sent parfois un peu dépossédé d'une recherche qu'il a initiée, puisqu'il occupait à l'issue de sa propre thèse, un poste de sociologue au sein d'une institution hospitalière au moment même où la réforme des soins en prison se négocie entre le ministère de la Justice et le ministère de la Santé. Intérêts divergents qui s'entrechoquent un peu au moment de la préparation des interventions en public, surtout face aux « pairs » : qui se chargera de l'introduction (monopole qui sera réservé en pratique à l'enquêteur, occasion pour lui de rappeler sa « paternité » quant à l'objet) ? Comment sera réparti le temps de parole ? Mais aussi qui sera en mesure de mobiliser et de partager un capital de relations permettant d'accéder à des scènes de publication ?

Le genre est-il ici plus déterminant que le statut et l'appartenance à des réseaux¹⁷ ? Ces « frottements » autour de l'appropriation de la recherche sont de fait renforcés par une différence de moments dans la carrière professionnelle et familiale, qui induit une grande inégalité des statuts. L'enquêtrice est au départ d'autant plus « invisible » que simple doctorante. En même temps, l'absence de responsabilités familiales et l'envie de finir une thèse dotent d'une espèce de détermination, surtout lorsque le directeur « fait son travail » et aide à se projeter dans l'avenir, ce qui est le cas ici. Détermination qui est sûrement tout autre lorsque l'on est en poste, engagé dans des responsabilités institutionnelles, pédagogiques et/ou administratives, et par ailleurs déjà en charge d'enfant.

¹⁷ Réseaux renvoyant à des traditions théoriques par ailleurs plus ou moins éloignées, ce qui a pu constituer un obstacle supplémentaire.

Genre et statut s'imbriquent à nouveau si l'on tente d'aborder à présent les logiques d'analyse et les modalités d'écriture, même si comptent tout autant la formation sociologique et l'origine sociale différenciées des deux chercheurs. Il n'est pas simple d'attribuer à telle ou telle caractéristique biographique le fait pour l'enquêtrice d'entretenir un rapport à l'écriture moins facilement négociable que celui de l'enquêteur. Au-delà des différences de dispositions culturelles qui amène l'enquêteur à sans cesse douter de la réalité de la position qu'il a acquise, doute qu'il peut parfois traduire dans son rapport à l'écriture, il s'agit aussi d'une posture différente quant à ce que l'on cherche sur le terrain, plus à même d'alimenter pour l'enquêtrice l'hypothèse des « dispositions humanistes » propres aux classes moyennes, alors que l'enquêteur semble plus partagé sur les hypothèses de départ et laisser plus de place aux aléas dans l'enquête. Ce sont également des habitudes et des réflexes radicalement différents qui se confrontent dans la mobilisation des références bibliographiques, assez circonscrites autour des mêmes auteurs pour l'enquêtrice, plus diversifiées du côté de l'enquêteur. La posture a priori plus inductive de l'enquêteur est-elle caractéristique de sa situation de transfuge de classes ? Il est évidemment impossible de conclure en ce sens, tant il conviendrait de rendre compte des effets de réseaux, qui par exemple est le seul aspect indéniable, au-delà d'autres facteurs sociaux, pour expliquer l'ancrage théorique de l'enquêtrice, dans une certaine lignée de la sociologie bourdieusienne, en tout cas d'une tradition socio-ethnographique maintenant bien établie au sein de l'ex Laboratoire de sciences sociales à l'ENS, et notamment parmi les doctorants de Gérard Mauger. Au risque de schématiser, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle l'enquêteur se montre dans un premier temps plus attentif aux enjeux de pouvoir dans lesquels sont pris les acteurs engagés dans la réforme des soins en prison. Son expérience de recherche le conduit à « voir » plus systématiquement tout ce qui relève d'une confrontation « par le haut » entre pouvoir médical et pouvoir pénitentiaire. Mais son penchant empirique, laissant au terrain le soin de construire les questions à traiter et l'amenant à observer les interactions et les routines de travail, dans une perspective plus interactionniste, le pousse à se concentrer sur les enjeux plus circonstanciés et les situations ordinaires, qui en disent tout autant sur les modalités d'un pouvoir plus diffus dans l'institution pénitentiaire. Il est sûrement en cela encouragé par l'enquêtrice, qui saisit plus souvent « par le bas » ces mêmes enjeux, par exemple à travers les tensions mais aussi coopérations entre les deux catégories professionnelles les plus accessibles ou les plus exposées aux détenus, les surveillants et les infirmières. La formation sociologique reçue, et la manière dont genre et origine sociale contribuent à l'appropriation dans un sens « humaniste » de ses contenus tant théoriques que méthodologiques, l'amènent à

privilégier de manière plus hypothético déductive, d'une part la reconstitution des trajectoires sociales des enquêtés et d'autre part leurs luttes de dignité. De manière plus précise, ce qu'on pourrait appeler des « dispositions humanistes »¹⁸ préalables à la recherche et les relations de confiance qui se créent avec certains enquêtés au cours d'une enquête de terrain, dès lors qu'elle est étalée dans le temps, poussent en quelque sorte à trouver des hypothèses propres à concilier la défense de chaque point de vue. L'enquêtrice s'est ainsi trouvée « piégée » par ses dispositions humanistes réactivées à la fois par le sort des détenus (épreuve carcérale, trajectoires chaotiques de jeunes prisonniers, etc.), le sentiment d'illégitimité des surveillants face aux soignants et l'exposition au découragement des personnels hospitaliers, peu reconnus et « contaminés » par la mauvaise réputation de leurs nouveaux patients. Le décalage avec le mode d'écriture de l'enquêteur, analysant la prison de manière plus globale et dans une perspective en partie plus foucauldienne, donnait à voir la logique de réhabilitation et de conciliation des points de vue que privilégiait trop l'enquêtrice. De manière symétrique, l'enquêteur a laissé lui-même peu à peu plus de place aux trajectoires des individus et corrigé une dénonciation un peu systématique du pouvoir médical et de la « chasse à l'intimité » des détenus à laquelle il contribuerait.

Enfin, la répartition du travail d'écriture devient progressivement assez égalitaire : le plan est longuement discuté, chacun rédige de manière autonome « ses » parties, celles-ci représentent un « volume » comparable du rapport de recherche final et la pratique d'une relecture croisée donne de la cohérence à l'ensemble. La tâche de « nettoyage » des textes et l'attribution des parties à traiter obéissent aux lois du genre, au moins partiellement : les premiers textes de l'enquêteur sont corrigés formellement par l'enquêtrice, dotée de ressources en la matière liées à son appartenance sociale et à sa trajectoire scolaire. S'investissant dans cette relecture avec la précision et le dévouement d'une secrétaire, elle finit par obtenir que ces textes ne soient plus livrés à l'état de « premier jet ». Un changement de conception de l'écriture collective s'opère en effet, au moment où l'enquêteur réalise que ce procédé est impossible pour les parties rédigées initialement par l'enquêtrice, qui s'accroche davantage à « son » texte ce d'autant plus que par sa précision et son côté « bétonné » celui-ci ne se prête guère à des amendements. De l'idéal d'une écriture à quatre mains, l'équipe est passée à une répartition du travail d'écriture par parties, relues, corrigées et amendées à la marge par l'autre. Les parties qui font le plus appel au déploiement conceptuel et à un registre foucauldien

¹⁸ Cf. thèse Pratiques humanistes

d'analyse de la condition des détenus sont plutôt prises en charge par l'enquêteur ; celles qui reconstituent des trajectoires détaillées et étudient les usages pratiques des soins par les détenus le sont plutôt par l'enquêtrice ; chaque chercheur s'appuie cependant sur la sociologie du travail au sens large.

Au terme de ce retour réflexif, nous voudrions conclure sur trois remarques. D'abord, les frictions au sein de l'équipe ont permis une confrontation des pratiques de recherche engendrant des mécanismes d'ajustement et de rectification souvent utiles. Nous avons évoqué la prise de conscience chez la sociologue, grâce au travail de relecture du sociologue, d'une démarche trop « humaniste » de conciliation des points de vue et d'une tendance à la réhabilitation des professionnels les plus exposés au mépris ou à la méconnaissance de leur travail au sein de leur institution de rattachement (à commencer par les infirmières, qui participent à l'amélioration et à « l'humanisation » de la prise en charge sanitaire des détenus au risque de leur propre déclassement au sein de l'hôpital, le travail infirmier en prison étant assimilé à un travail peu technique, de « dispensaire », en un mot peu valorisant).

La deuxième remarque concerne le sens d'un questionnement sur le sexe ou le genre dans la relation d'enquête et plus largement la recherche « en train de se faire » : l'une des questions centrales de la problématique du genre est celle de la « domination masculine » ou domination genrée que l'on peut définir, avec Christine Guionnet et Érik Neveu, comme une domination « au sens probabiliste et statistique de résultat d'un ensemble de mécanismes sociaux qui concourent à créer un complexe d'avantages, de primautés masculines »¹⁹. Cette domination a joué plus fortement pour la sociologue (blagues sexistes, limites intériorisées qui font reculer dans le temps les entretiens avec les « autorités », preuves de sérieux et de compétence à produire plus systématiquement, invisibilité...), même si elle a pu en tirer parfois avantage. Mais l'assignation de genre dans ce contexte a également pesé sur le sociologue, peu familier du registre des blagues sexistes auquel il pouvait être convié sur son terrain d'enquête et parfois confronté à une demande très délicate à gérer, celle d'une complicité « entre hommes normaux » tournée contre les détenus condamnés pour délits sexuels, « dévirilisés » ou même déshumanisés aux yeux de certains personnels.

¹⁹ Christine Guionnet, Érik Neveu, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 243 (« Au-delà du mot, demeure le fait que tendanciellement, l'appartenance au masculin constitue statistiquement une ressource objective dans un grand nombre de domaines de la vie sociale au quotidien », p. 244).

La dernière remarque vise à répondre à l'une des questions posées au cours du séminaire « Le sexe de l'enquête » : avec le recul, mènerions-nous la recherche de la même manière ? Si recul signifie meilleure conscience des mécanismes orientant le comportement pendant la recherche et parfois limitant les possibilités d'enquête, il est impossible de trancher puisqu'une perception plus armée ne signifie pas nécessairement que l'on soit en mesure, en situation, de transformer ses pratiques. Si le recul revient à s'interroger sur l'enquête que l'on mènerait aujourd'hui, la sociologue la conduirait sans doute un peu différemment, les dispositions liées au genre ayant été en partie « corrigées » par les effets progressifs de l'accession au statut d'enseignant-chercheur (les entretiens avec les « autorités » et avec les détenus seraient menés plus tôt et avec plus d'assurance). De même, les deux chercheurs ont depuis, en partie grâce à cette enquête, développé des problématiques intégrant plus le genre, la sollicitude et l'humanisme comme pratique professionnelle et sociale. Enfin, il est presque impossible de savoir si un enquêteur d'un autre sexe aurait accédé aux mêmes informations : pour une part non, les résultats d'enquête étant produits par et dans une relation sociale entre enquêteur et enquêtés nécessairement singulière ; mais les autres variables entrant dans la définition de cette relation sociale (âge, origine sociale, origine géographique, origine ethnique, conjoncture intellectuelle et politique...), l'atout que représente la coopération au sein d'une équipe mixte, ainsi que l'espoir d'avoir, précisément par le mécanisme de la singularité, proposé des résultats en partie transposables, saisissables par d'autres chercheurs, rendent cette question moins déstabilisante.

Références bibliographiques

- ARBORIO Anne-Marie, 2001, *Un personnel invisible. Les aides-soignantes à l'hôpital*, Paris, Anthropos
- BESSIN Marc, LECHIEN Marie-Hélène, 2000, *Soignants et malades incarcérés. Conditions, pratiques et usages des soins en prison*, recherche subventionnée par le GIP Mission de recherche Droit et Justice
- BESSIN Marc, LECHIEN Marie-Hélène, 2002, « Hommes détenus et femmes soignantes : l'intimité des soins en prison », *Ethnologie française*, volume XXXII : 69-80
- BRUGERE Fabienne, 2008, *Le sexe de la sollicitude*, Paris, Seuil
- CARTIER Marie, RETIERE Jean-Noël, 2008, « Écrits d'hier et dits d'aujourd'hui sur le sexe dans les Tabacs », in Anne-Marie Arborio et al., *Observer le travail. Histoire, ethnographie, approches combinées*, Paris, La Découverte : 77-94

- CHAMBOREDON Hélène *et al.*, 1994, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, (16) : 114-132
- CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise, BENGUIGUI Georges, 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF
- COMBESSIE Philippe, 2001, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, coll. Repères
- FABIANI Jean-Louis, 1995, « Lire en prison. Une enquête en chantier », *Enquête* : 199-220
- GUIONNET Christine, NEVEU Érik, 2004, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin
- MAUGER Gérard, 1991, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, (6) : 125-143
- SCHWARTZ Olivier, 1998, *La notion de « classes populaires »*, Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, Université Versailles-Saint-Quentin
- VERDET Paule, 1997, « Une Française à l'école de Hughes », *Sociétés contemporaines*, (27) : 59-66